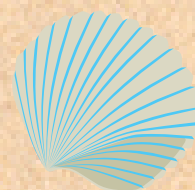
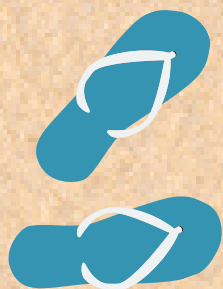


GUIDE DES
PARENTS CAMPS
CAMPS DE JOURS
PATRO



TÉLÉPHONE : (418) 666-2371
SITE WEB : [HTTPS://LEPIVOT.ORG/](https://lepivot.org/)



Table des matières

Préface.....	1
Présentation générale du Patro Le Pivot.....	2
Groupes d'animation.....	3
Fonctionnement des programmes.....	4
Code de vie des Camps Patro.....	6
Intervention en cas de manquement.....	9
Structure hiérarchique des Camps Patro....	13
Pour un bon fonctionnement.....	14
Modalités d'accès à la piscine extérieure....	16
Halte-Garderie.....	17
Évaluation.....	17
Saine habitude de vie.....	17
Fonctionnement général.....	18
Informations relatives aux sorties.....	19

Présentation générale du Patro Le Pivot

Le Patro le Pivot est un centre communautaire de loisir bien ancré dans son quartier de Beauport, qui travaille à améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant des services accessibles, inclusifs et adaptés aux besoins de la communauté. Organisme à but non lucratif, Le Patro Le Pivot mise sur l'engagement, la participation et le bien-être des personnes, peu importe leur âge ou leur situation.

Pendant l'été, notre camp de jour vise à offrir aux enfants un environnement sécuritaire, amusant et enrichissant. À travers une programmation diversifiée, notre équipe anime des activités qui encouragent la coopération, la créativité, l'activité physique et le plaisir d'être ensemble.

Pour mieux connaître votre Patro : <https://lepivot.org/>

1.1 Mission Patro

Contribuer au bien-être par le loisir, le sport et l'entraide.

1.2 Vision Patro

Faire du bien. Bien le faire.

1.3 Notre action

Plaisir – Bienveillance – Engagement

1.4 Nos actions

Distribution alimentaire

- Programme impôt bénévole
- Programme de répit aux parents
- Ressourcerie du Quartier (friperie, don d'équipements sportifs etc.)
- Accueil, activités et accompagnement des personnes immigrantes
- Programmes aux aînés (ateliers d'apprentissages, de connaissances et d'activités sociales)
- Programme en loisir adapté (déficience intellectuelle et/ou physique et personnes avec troubles de santé mentale) Programmation d'activités pour tous (peinture, yoga, mini-basket etc.)
- Grands événements de quartier
- Halte-garderie Les Bouts d'chou 2 à 5 ans (à l'année)
- Jardin communautaire
- Et beaucoup d'autres...

Groupes d'animation



Camp Mini-Patro (4-5 ans) / Été 2026



Camp Fusion (8-12 ans) / Été 2026



Camp Ados (13-15 ans) / Été 2026

Fonctionnement des programmes

Camp Mini-Patro

Le Camp Mini-Patro été 2026 offre un programme d'animation pour les enfants de 4 et 5 ans. Le camp se déroule sur sept semaines, du 29 juin au 14 août 2026, avec un horaire quotidien de 8 h 30 à 16 h 30. Les éducateurs qualifiés dînent toujours sur les camps avec les enfants.

Camp Fusion

Le Camp Fusion été 2026 propose un programme d'animation destiné aux enfants de 8 à 12 ans. Il s'étend sur sept semaines, du 29 juin au 14 août 2026, avec un horaire quotidien de 8 h 30 à 16 h 30. Les moniteurs dînent toujours sur les camps avec les enfants.

Camp Ados

Le Camp Ados été 2026 propose un programme d'animation pour les adolescents de 13 à 15 ans. Il se déroule sur sept semaines, du 29 juin au 14 août 2026, de 8 h 30 à 16 h 30 chaque jour. Les moniteurs dînent toujours sur les camps avec les adolescents.

Fonctionnement des programmes

Règles et conditions en cas d'annulation

Pour demander un remboursement, vous devez vous rendre sur le site Internet de Patro Le Pivot, sélectionner **ACTIVITÉS**, choisir **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS**, compléter le formulaire et l'envoyer. Un remboursement complet sera accordé si l'inscription est annulée avant le début de chaque semaine de camp. Après le début de la semaine, le remboursement se fera au prorata à partir de la date de la demande. Des frais d'administration de 10 % seront retenus, avec un minimum de 5 \$.

Objectifs du Programme des Camps Patro été 2026

Au camp, notre priorité est d'offrir aux enfants et adolescents un environnement sécuritaire et un été riche en découvertes et en couleurs. Nous souhaitons initier les plus jeunes au monde des camps tout en proposant à chacun une expérience estivale variée et stimulante. Ensemble, petits et grands cultivent l'esprit d'équipe, l'entraide et le respect, tout en s'ouvrant aux autres. Tout au long de leur semaine avec nous, nos jeunes renforcent leur autonomie et leur confiance en eux.

Les Camps Patro ont pour mission d'accompagner et de faire grandir les jeunes de 4 à 15 ans en leur offrant, à travers l'expérience du camp sous toutes ses formes, des activités et programmes favorisant le plaisir, la découverte, l'accomplissement et le dépassement de soi. Toujours dans le respect de la sécurité des participants et en privilégiant le contact avec la nature, les Camps Patro souhaitent offrir aux jeunes des expériences enrichissantes qui développent leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur socialisation et leur leadership.

Code de vie des Camps Patro

Règle 1 : Respect des autres dans mes gestes et paroles

- J'agis avec respect et je ne blesse pas les autres par des moqueries ou de l'intimidation.
- J'adopte une attitude respectueuse et j'évite tout geste déplacé.
- Je privilégie la communication et la résolution de conflits sans violence.
- Je choisis des mots gentils et respectueux pour parler aux autres.

Règle 2 : Respect envers les animateurs et le personnel du camp

- Je traite les animateurs et le personnel avec gentillesse et respect.
- Je communique toujours avec eux de manière polie et calme.
- Je fais attention à mes gestes et je n'adopte aucun comportement violent.
- Je ne frappe pas et je ne jette aucun objet sur qui que ce soit.
- Je demande de l'aide ou pose des questions si je ne comprends pas quelque chose.
- Je respecte les consignes et les décisions du personnel pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

Règle 3 : Respect de l'environnement et du matériel du camp

- Je prends soin du matériel et je le range correctement après usage.
- Je respecte les installations et les équipements du camp.
- Je contribue à garder le camp propre et ordonné.
- Je protège la nature et les animaux autour du camp.
- Je ne jette pas mes déchets par terre et je recycle quand c'est possible.
- Je suis responsable de mes objets personnels et j'évite de les perdre ou de les abîmer.

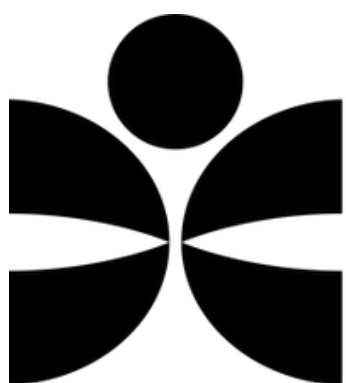
Code de vie des Camps Patro

Règle 4 : Engagement et participation

- Je participe activement à toutes les activités proposées.
- J'essaie de nouvelles expériences avec enthousiasme et curiosité.
- Je m'implique dans les jeux et projets d'équipe, en collaborant avec les autres.
- J'encourage les autres et je partage le matériel quand c'est nécessaire.
- Je respecte les consignes et les règles des activités pour que tout se passe bien.
- Je garde une attitude positive, même si je trouve une activité difficile ou nouvelle.

Règle 5 : Agir en conscience et assumer ses actes

- Je réfléchis avant d'agir et je prends des décisions responsables.
- Je respecte les règles du camp et je comprends pourquoi elles existent.
- Je reconnais mes erreurs et je m'excuse si je blesse ou dérange quelqu'un.
- Je fais de mon mieux pour corriger mes erreurs et améliorer mes comportements.
- Je prends soin de mes affaires et du matériel du camp, en assumant mes responsabilités.
- Je participe activement aux activités tout en respectant les autres et leur sécurité.
- Je demande de l'aide si je ne sais pas comment agir dans une situation.



Patro
Le Pivotal

Protocole d'intervention



Comportement mineur

1 Réflexion sur le geste

2 Mise en place de stratégies

3 Retrait préventif

4 Retrait 24h

5 Retrait 48h

6 Expulsion définitive

Comportement majeur

1 Retrait préventif

2 Retrait 24h

3 Retrait 48h

4 Expulsion définitive

La gravité d'un manquement peut être réévaluée selon la fréquence, l'intention, l'intensité et le contexte du geste.

Un même comportement peut être interprété différemment selon l'âge de l'enfant, en fonction de sa capacité attendue d'autorégulation

Étapes d'intervention face aux manquements au code de vie

Les étapes décrites ci-dessous présentent les actions que le personnel des Camps Patro Le Pivot pourra prendre afin de gérer les comportements inappropriés d'un enfant. Il est important de noter que, dans le cas d'un comportement jugé majeur par le responsable et la direction du camp, l'enfant pourrait être suspendu immédiatement. Le Camp Patro Le Pivot se réserve également le droit d'expulser définitivement un enfant, sans préavis.

Comportements mineurs

Exemples de comportements mineurs :

- Utilisation d'un langage ou de paroles inappropriées
- Difficulté à suivre les consignes
- Refus de participer aux activités
- Désorganisation ou laisser traîner ses affaires
- Manque de respect ou impolitesse envers les autres
- Interruption ou bavardage excessif durant les consignes
- Ne pas attendre son tour ou couper la parole
- Jouer de manière brusque sans intention de blesser
- Négliger de partager le matériel ou de collaborer en groupe

Premier avertissement

Lorsqu'un enfant reçoit trois avertissements de son moniteur pour des comportements mineurs, identiques ou différents, il sera dirigé vers le responsable. Celui-ci lui remettra une fiche de réflexion sur les gestes ou comportements observés, que l'enfant devra compléter. Une fois sa réflexion terminée, l'enfant pourra réintégrer le groupe. Le parent ou tuteur sera informé en venant chercher l'enfant, afin de prendre connaissance de la situation et de signer la fiche, ce qui constituera le premier avertissement.

Deuxième avertissement

Lorsqu'un enfant reçoit pour la deuxième fois trois avertissements de son moniteur pour des comportements mineurs, identiques ou différents, il sera de nouveau dirigé vers le responsable. Celui-ci lui remettra une fiche de réflexion sur les gestes ou comportements observés, que l'enfant devra compléter. Le responsable travaillera ensuite avec l'enfant à l'élaboration de stratégies pour prévenir le ou les comportements problématiques. Le parent ou tuteur sera informé en venant chercher l'enfant, afin de prendre connaissance de la situation et des stratégies mises en place, et de signer la fiche, ce qui constituera le deuxième avertissement.

Retrait préventif

Lorsqu'un enfant reçoit pour la troisième fois trois avertissements de son moniteur pour des comportements mineurs, identiques ou différents, il est dirigé vers le responsable. Celui-ci communique avec les parents afin qu'une personne vienne chercher l'enfant. En attendant leur arrivée, le responsable revoit avec l'enfant les stratégies à mettre en place pour corriger le comportement. Au moment du départ, un retour sur la situation est fait avec les parents, incluant la présentation et la signature des stratégies établies. L'enfant pourra réintégrer le camp le lendemain. Si les parents ne sont pas joignables et que l'enfant reste donc à la charge du camp pour la journée, le responsable se réserve le droit d'appliquer la sanction suivante, soit une suspension de 24 heures.

Suspension de 24 heures

Lorsqu'un enfant reçoit pour la quatrième fois trois avertissements de son moniteur pour des comportements mineurs, identiques ou différents, il est dirigé vers le responsable. Celui-ci communique avec les parents et l'enfant doit quitter le camp pour le reste de la journée ainsi que pour la journée suivante. Le responsable remplit un document décrivant le comportement observé et les interventions mises en place, qui devra être signé par le parent lors de la prise en charge de l'enfant.

Suspension de 48 heures

Lorsqu'un enfant reçoit pour la cinquième fois trois avertissements de son moniteur pour des comportements mineurs, identiques ou différents, il est dirigé vers le responsable. Celui-ci communique avec les parents et l'enfant doit quitter le camp pour le reste de la journée ainsi que pour les deux journées suivantes. Le responsable remplit un document décrivant le comportement observé et les interventions mises en place, lequel devra être signé par le parent lors de la prise en charge de l'enfant.

Expulsion

Le responsable communique avec les parents et l'enfant doit quitter le camp. Il ne pourra pas réintégrer le camp de jour pour le reste de l'été. Bien que l'expulsion puisse survenir à tout moment durant l'été, le responsable peut, s'il perçoit une ouverture de la part des parents, les orienter vers des ressources ou organismes communautaires, notamment le CLSC de leur région et le service 8-1-1 Info-Social.

Comportements majeurs

Exemples de comportements majeurs :

- Intimidation.
- Agressions verbales graves (menaces, insultes répétées, propos humiliants).
- Violence psychologique (harcèlement, manipulation, rejet systématique d'un enfant).
- Destruction volontaire de biens (vandalisme, bris de matériel).
- Comportements discriminatoires (racisme, sexisme, etc.) envers les autres enfants ou intervenants.
- Vol ou tentative de vol.
- Incitation à la violence ou encouragement de comportements dangereux.
- Refus persistant et dangereux de respecter les consignes de sécurité.
- Comportements sexuels inappropriés ou à caractère abusif.

****Le responsable se réserve le droit de sauter des étapes du processus en fonction de la gravité du geste.****

Réflexion

Une réflexion est menée avec l'enfant concernant son geste problématique. Le parent est avisé immédiatement, puisqu'un retrait préventif est appliqué. Si possible, l'enfant réalise un geste réparateur. Une rencontre de réintégration est ensuite planifiée avec le parent, l'enfant, le responsable et le moniteur.

Le lendemain, avant le retour dans le groupe, le responsable rencontre l'enfant et le parent afin de mettre en place des stratégies et solutions adaptées visant la responsabilisation de l'enfant face à ses comportements. Un document officiel est complété et signé par les parents le jour même, incluant les prochaines étapes du plan d'intervention. Le geste réparateur doit être effectué s'il ne l'a pas été la veille, et les parents sont informés de la suite du protocole.

Retrait 24h

Appel aux parents et retour de l'enfant à la maison pour le reste de la journée ainsi que pour la journée suivante. Le responsable complète un document explicatif décrivant le comportement et les interventions mises en place, lequel est signé par le parent lors de la récupération de l'enfant.

Retrait 48h

Appel aux parents et retour de l'enfant à la maison pour le reste de la journée ainsi que pour les deux journées suivantes. Le responsable complète un document explicatif décrivant le comportement et les interventions mises en place, lequel est signé par le parent lors de la récupération de l'enfant.

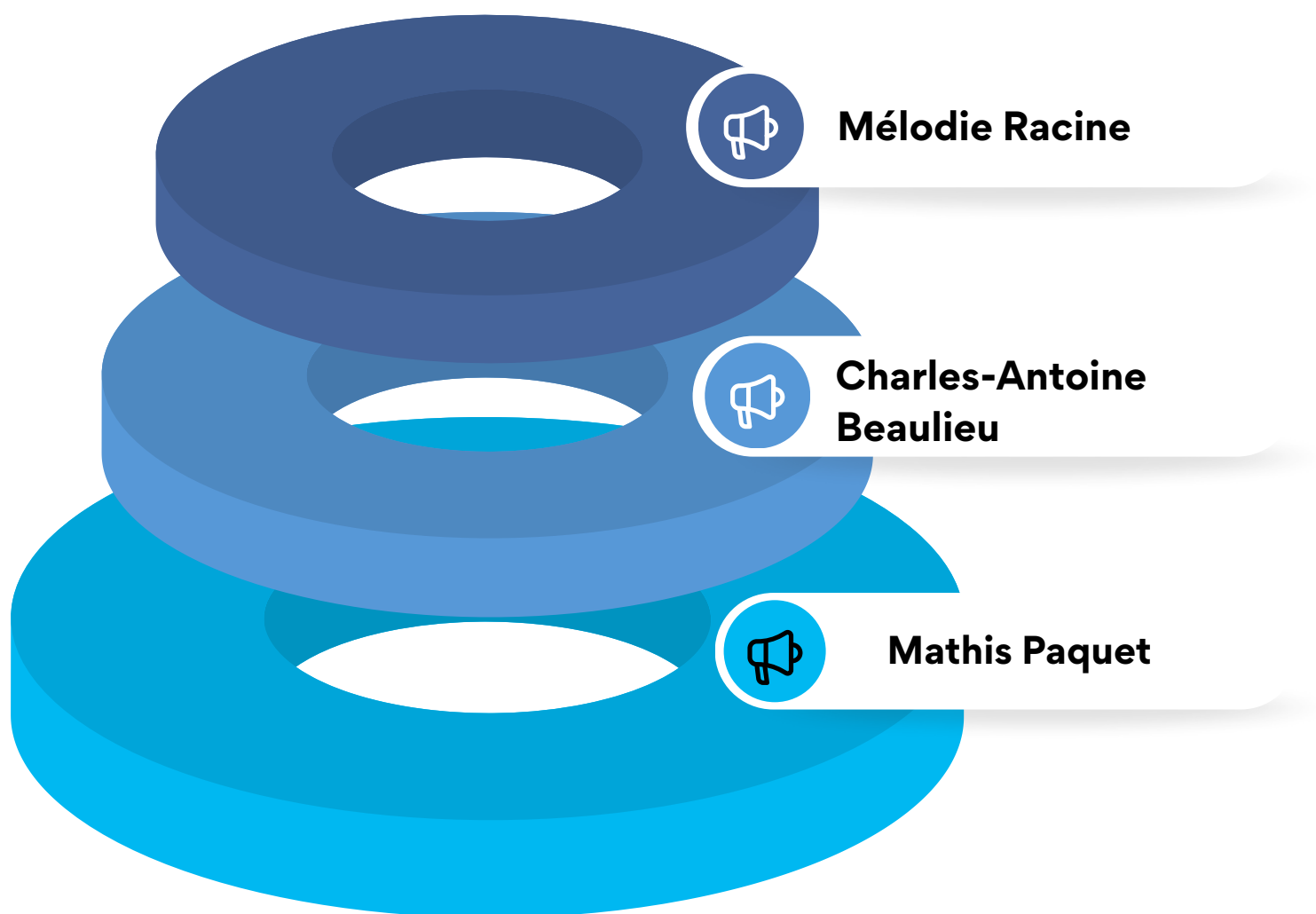
Expulsion

Appel aux parents et retour de l'enfant à la maison, sans possibilité de réintégrer le camp de jour pour le reste de l'été. Bien que l'expulsion puisse être appliquée à tout moment durant la saison, le responsable peut, si une ouverture est présente chez les parents, les orienter vers des ressources ou des organismes communautaires, notamment le CLSC de leur région ainsi que le service Info-Social 8-1-1.



Patro
Le Pivot

Structure hiérarchique des Camps Patro 2026



Mélo die Racine - Directrice Générale - mracine@lepivot.org

Charles-Antoine Beaulieu - Gestionnaire des camps de jour - cbeaulieu@lepivot.org

Mathis Paquet - Responsable des Camps Patro - mpaquet@lepivot.org

Pour toute demande d'information ou toute plainte relative aux Camps Patro, veuillez d'abord vous adresser au responsable des Camps Patro. Si la réponse obtenue ne vous satisfait pas, vous pourrez ensuite transmettre votre demande au gestionnaire des camps de jour. En dernier recours, si la situation demeure insatisfaisante, vous pourrez communiquer avec la direction générale.

Nous vous remercions de respecter cette structure de communication hiérarchique, laquelle permet d'assurer un traitement rigoureux, cohérent et efficace de chaque demande.

Pour un bon fonctionnement

Relevé 24

Pour être admissible à un relevé 24 (impôt), le ou les parent(s), responsable(s) de l'enfant, se doit (doivent) de fournir un numéro d'assurance sociale lors de l'inscription, selon les exigences du ministère du Revenu. En février 2027 vous recevrez un courriel vous indiquant que votre relevé 24 est disponible dans votre compte familial sur le site www.amilia.com. Les relevés 24 seront uniquement produits au nom du parent payeur. Aucune modification ne sera possible après le 31 janvier 2026.

Assurances

Il serait souhaitable et prudent de vous munir d'une police d'assurance personnelle et familiale.

Maladie

Il est fortement recommandé de garder un enfant malade et/ou contagieux à la maison.

Vestes de flottaisons individuelles

Seules les vestes de flottaison individuelles (VFI) fournies par la ville sont permises à la piscine. Aucun autre objet flottant (brassards de flottaison, ballon de taille, etc.) n'est toléré.

Autorisation de départ

Nous ne permettons jamais à un enfant de quitter le camp pendant les heures d'activités sans une autorisation parentale préalable (billet signé, courriel ou confirmation téléphonique). Si vous autorisez votre enfant à se rendre chez un ami après le camp, une autorisation écrite de votre part est également requise.

Respect

Les enfants doivent respecter les locaux, le matériel, l'environnement et garder les endroits propres.

Bris d'équipement

Si un enfant, en raison de sa négligence, endommage un équipement ou cause un préjudice à une personne, le parent devra s'attendre à certaines conséquences, telles qu'une facturation, des travaux communautaires ou des recours légaux.



Patro Le Pivot

Autorisation prise de médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp, vous devez signer le formulaire d'autorisation fourni par l'équipe de gestion, nous permettant de lui administrer ce médicament.

Allergies

L'enfant qui utilise un auto-injecteur EpiPen doit l'avoir en sa possession en tout temps. Aucun employé du Patro Le Pivot n'en assurera la garde, et ce, pour des raisons de sécurité. Il est donc fortement recommandé aux parents de sensibiliser leur enfant à l'importance de toujours le garder avec lui.

Fumer et vapoter

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les centres communautaires, sur les lieux où se déroulent les camps de jour, lors des sorties ainsi que sur les terrains.

Objets perdus

Étant donné le nombre élevé d'enfants au camp, nous vous encourageons fortement à inscrire le nom et le prénom complets de votre enfant sur chacun de ses articles : collets de vêtements, souliers, bottes de pluie, sac de couchage et sa pochette, chapeaux, serviettes, crème solaire, etc. La meilleure façon d'identifier les effets personnels demeure l'utilisation d'un marqueur indélébile (type Sharpie) ou d'étiquettes.

Nous mettons tout en œuvre afin de réduire le nombre d'objets perdus. Les objets retrouvés sont présentés aux enfants à plusieurs reprises au cours du séjour afin de maximiser les chances de retrouver leurs propriétaires. Malheureusement, plusieurs enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements.

Grâce à l'identification, il est beaucoup plus facile de retrouver les propriétaires des articles. Une table des objets perdus est également installée à chaque entrée et vous pouvez y passer en tout temps.

Il peut aussi arriver qu'un enfant fasse une erreur en préparant ses bagages à la fin du séjour et quitte avec des vêtements qui ne lui appartiennent pas. Si vous constatez la présence d'articles ne provenant pas de votre enfant à votre retour à la maison, veuillez communiquer avec le responsable afin de lui en aviser.

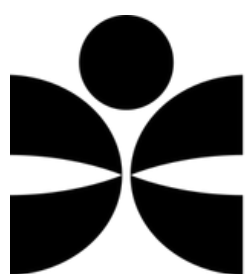
Modalités d'accès à la piscine extérieure – Camps Patro 2026

Description

- Cet été, les Camps Patro organiseront des sorties à la piscine deux fois par semaine, les mardis et les jeudis. Chaque groupe aura droit à un minimum de 1h30 de baignade par visite. Selon le nombre d'inscriptions chaque semaine, certains groupes pourraient également rester plus longtemps et profiter d'une partie de l'après-midi à la piscine.
- Comme nous ne disposons pas de plage horaire réservée, la Ville nous a attribué des périodes de baignade libre. Nous devons donc respecter les règles en vigueur, notamment la limite de 30 jeunes dans la piscine à la fois. Pour cette raison, certaines semaines, les groupes seront divisés en deux plages horaires distinctes de 1 h 30.
- Les périodes de baignade se dérouleront entre 12 h et 15 h au Centre communautaire des Chutes, situé au 4551 boulevard Sainte-Anne.
- Pour le Camp Mini Patro, aucune plage de baignade ne sera offerte cet été.

Port de la veste de flottaison individuelle (VFI)

- Pour les jeunes de 11 ans et plus, le parent doit avoir coché la case : « 11 ans et plus qui sait nager - Il est fortement recommandé, mais non obligatoire de faire l'évaluation de compétences aquatiques. En cas de refus, vous confirmez que votre enfant nage seul et est en mesure de remonter à la surface à la suite d'une entrée à l'eau en rotation, nager sur place 1 minute et nager sans arrêt sur une distance de 25 m. » lors de l'inscription sur Amilia s'il souhaite que son enfant ne soit pas obligé de porter une veste de flottaison individuelle (VFI).
- Tous les enfants des Camps de jour doivent être accompagnés de leurs moniteurs lorsqu'ils se présentent dans les piscines extérieures.



**Patro
Le Pivotal**

Surveillance animée, Évaluation et Saines habitudes de vie

Surveillance animée

Nous offrons, en complément des heures régulières de camp, des périodes de surveillance animée du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, pour les camps Mini Patro, Camp Multisports ainsi que le Camp Plein-Air. Ces services sont offerts moyennant des frais supplémentaires. À la fin des activités de camp, soit à 16 h 30, aucun service de halte-garderie n'est offert.

Évaluation

Vous serez sollicités à la sixième semaine du Programme Camps Patro été 2026 afin de nous transmettre votre évaluation.

Saines habitudes de vie

Au Patro Le Pivot, nous accordons une grande importance au bien-être et à la santé des enfants. L'alimentation joue un rôle essentiel dans leur niveau d'énergie, leur capacité de concentration et leur humeur tout au long de la journée. C'est pourquoi nous encourageons les familles à privilégier de saines habitudes de vie, notamment en préparant des repas nutritifs et en assurant une bonne hydratation.

Hydratation et consommation d'eau

Durant l'été, les enfants sont très actifs et passent beaucoup de temps à l'extérieur. Il est donc essentiel de s'assurer d'une bonne hydratation. Nous vous encourageons fortement à fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant chaque jour. Nous recommandons également de privilégier l'eau comme boisson principale plutôt que les jus en carton, ceux-ci contenant souvent une forte teneur en sucre et peu de fibres.

Idées de repas équilibrés pour les lunchs

Un bon lunch santé devrait inclure des aliments provenant des quatre groupes alimentaires recommandés par le Guide alimentaire canadien. Nous vous encourageons également à utiliser des blocs réfrigérants dans les boîtes à lunch afin de conserver les aliments à la bonne température. Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour obtenir des idées de repas santé à préparer pour vos enfants : <https://ici.radio-canada.ca/mordu/inspirations/4290/menu-semaine-camp-de-jour>

Fonctionnement général

Fin de journée

Aux Camps Patro, nous n'utilisons pas le système HopHop en raison du nombre plus restreint de jeunes présents dans nos camps. Il est donc important de connaître le mot de passe inscrit lors de l'inscription de votre enfant sur Amilia afin de faciliter et d'accélérer le processus de départ. À défaut, nous devons procéder à une vérification d'identité avant d'autoriser le départ de l'enfant. Si vous prévoyez que votre enfant quitte le camp avant 15 h 30, nous vous demandons de nous en aviser le matin même afin que les moniteurs puissent vous indiquer l'emplacement où se trouvera le groupe si celui-ci n'est pas encore de retour au camp. Veuillez également noter qu'entre 15 h 30 et 16 h, le rythme des départs peut être plus lent puisque plusieurs enfants quittent simultanément et que chaque départ doit être consigné avec rigueur afin d'assurer la sécurité de tous. Enfin, des frais de retard s'appliquent pour tout départ après 16 h 30, soit 15 \$ par tranche de 10 minutes entamée.

Encadrement

Nos camps offrent un ratio d'encadrement rassurant. Au camp Mini-Patro, les enfants âgés de 4 à 5 ans bénéficient d'un ratio d'une éducatrice pour 10 enfants. Pour le camp Plein-Air, le camp Multisports ainsi que le camp Ados, les jeunes bénéficient d'un ratio d'un moniteur ou d'une monitrice pour 15 enfants. Nos moniteurs et monitrices reçoivent une formation DAFA de 28 heures, conformément aux normes de l'Association des camps du Québec. En plus de cette formation initiale, les éducatrices, moniteurs et monitrices suivent un autre bloc de 28 heures de formation avant le début du camp. Cette formation complémentaire inclut notamment la certification en réanimation cardio-respiratoire (RCR), afin d'assurer un encadrement sécuritaire et adéquat pour tous les enfants. Notre équipe est supervisée par un responsable de site qui veille au bon fonctionnement du camp sur chacun des sites, ainsi que par un adjoint à la direction et une directrice générale.

Formation des groupes

Les groupes sont formés à l'avance. Pour constituer les groupes, nous tenons compte de l'âge et du niveau scolaire des enfants. Nous considérons également les demandes de jumelage entre amis. Pour effectuer une demande de jumelage, vous devez en informer le responsable des Camps Patro. Afin que le jumelage soit possible, les enfants doivent être inscrits dans le même camp et être d'un âge similaire.


Informations relatives aux sorties

Informations concernant les départs pour les sorties

Avant le début des camps de jour, vous recevrez le calendrier des sorties. Celui-ci indiquera les heures de départ des autobus ainsi que les heures de départ des différents sites d'activités. Si votre enfant arrive après l'heure de départ prévue du camp, le Patro Le Pivot se réserve le droit de ne pas assurer le transport de l'enfant vers l'activité. Il revient donc au parent de décider s'il souhaite conduire son enfant directement sur le lieu de l'activité ou non. Dans le cas où le parent choisit de ne pas reconduire son enfant à l'activité, celui-ci demeurera au camp avec le responsable jusqu'au retour du groupe. Aucune animation ni activité structurée ne sera offerte durant cette période. L'enfant pourrait donc ne pas participer à des activités animées pendant la journée. Pour le camp Ados, il est possible que les autobus partent plus tôt que l'horaire habituel. Les adolescents seront informés en conséquence et vous recevrez le calendrier des sorties avant le début de l'été. Pour l'ensemble des camps, il est important de consulter le calendrier des sorties lorsque des activités à l'extérieur sont prévues. En début d'été, nous vous recommandons de le consulter régulièrement ainsi qu'au cours du camp afin de bien planifier les journées de votre enfant. En cas de changements ou d'imprévus, vous serez avisés à l'avance par le responsable du camp.

Informations concernant le retour des sorties

Concernant le retour des sorties, les heures indiquées sur le calendrier correspondent à l'heure de départ du lieu où se déroule l'activité. Il est impossible de prévoir avec exactitude l'heure de retour au camp en raison des imprévus liés à la route et à la circulation. Selon les sorties, il se peut également que les enfants reviennent après 15 h 30. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indulgence à cet égard. Si vous souhaitez venir chercher votre enfant directement sur le lieu de l'activité, cela est possible. Comme pour les départs, vous devrez présenter le mot de passe associé à votre ou vos enfants. Dans ce cas, nous vous prions de nous en aviser à l'avance afin que nous puissions nous ajuster en conséquence.



**Vous avez
encore des
questions?
N'hésitez pas à
contacter le
responsable des
Camps Patro.**



Mathis Paquet - mpaquet@lepivot.org